

Contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2025-2026
Trimestre : avril à juin 2025

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date
CAG (Cartier Communications)	3 751,00 \$	Campagne "Ça" - Publicité traditionnelle	2025-05-28

Information complémentaire:
Les frais déclarés sont ceux comptabilisés pour le trimestre. Les frais peuvent s'échelonner sur plus d'un trimestre et sont diffusés lors de la comptabilisation.